



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 3 septembre 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. GIRARD Christian, Mme BRIATICO Joséphine, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO Malory, M. CANIFET Damien, M. MAILLER Loïc, Mme COSTE Pauline, M. BASILIO Mathéo.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TICHIT Rose pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINÉ Jérôme
- Mme BARTIN Marie-Elisabeth pouvoir à Mme BRIATICO Joséphine

Membre absent non excusé :

- M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme COSTE Pauline

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

44_26 EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION — DEMANDES DE SUBVENTIONS (FIPD ET RÉGION) ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de notre politique de tranquillité publique et d'aménagement de notre commune, je vous propose d'engager la réalisation d'une nouvelle tranche d'extension de notre réseau de vidéoprotection.

Ce projet vise plus particulièrement à couvrir deux secteurs clés : l'**Entrée Gerzat** et le secteur du **Stade**, afin de sécuriser les flux de circulation, de protéger nos équipements collectifs et de prévenir les incivilités.

Sur le plan technique et financier :

Pour la **fourniture et la pose du matériel**, l'entreprise **LELOZ SÉCURITÉ** a fourni les deux propositions pour un montant total de **12 784,28 € HT** (7 469,48 € HT pour l'Entrée Gerzat et 5 314,80 € HT pour le Stade) soit **15 125.14 € TTC** ;

Pour les **travaux de tranchées et de fouilles**, nous avons retenu la **Sté BAILLY TP** pour un montant de **11 585,00 € HT** soit **13 902 € TTC** ;

Pour le **raccordement électrique** : **3600 € TTC** pour les **2 points**

Afin d'optimiser le coût de cet investissement pour le budget communal, nous sollicitons des accompagnements financiers à hauteur des plafonds autorisés, d'une part auprès de l'État via le **FIPD** (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), et d'autre part auprès du **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes** dans le cadre de son dispositif d'aide à la sécurisation des communes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le projet d'extension du réseau de vidéoprotection sur les secteurs Entrée Gerzat et Stade.

1. **VALIDE** le choix des prestations retenues pour un montant global de **32 627.14 € TTC**
2. **ADOpte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
3. **SOLICITE** auprès de M. le Préfet de région / département le concours financier de l'État au titre du **FIPD** (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).
4. **SOLICITE** auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention au titre de la politique de sécurisation et vidéoprotection.
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, devis, contrats, conventions et demandes de subventions relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures

A Malinrat, 11 septembre 2026

Le Maire

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme COSTE Pauline

Certifié exécutoire le :

Publié le :